

Mairie de CHARBONNIERES

Tél : 02.37.49.03.59

Charbonnieres.mairie@wanadoo.fr

Numéro de dossier : 2024/001

**ARRETE DE CIRCULATION ALTERNÉ**  
**ET DE STATIONNEMENT**

N° 01/2024

**Travaux sur l'ouvrage d'art - Pont Sainte Suzanne –**

**RD 112**

Le Maire de Charbonnières,

Vu le code de la route et notamment ses articles R.44, R.225 et R225-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2213-1, L2213-2, L2213-5 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

**Vu la demande du Conseil Départemental de réglementer la circulation et le stationnement à partir du 29 Avril 2024 et pour une durée indéterminée, pour réaliser des travaux d'entretien /sur l'ouvrage d'art – Pont de la Sainte Suzanne - commune de Charbonnières.**

Considérant que pour la réalisation des travaux en question, il convient de réglementer la circulation, toute la signalisation sera posée à la convenance par le Conseil départemental.

**A R R E T E**

**Art 1<sup>er</sup>** : la circulation sera réglementée à l'endroit indiqué ci-dessus.

**Art 2** : La signalisation sera mise en place par le Conseil Départemental.

**Art 3** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Fait à Charbonnières,

Le 25 avril 2024

Le Maire,

Marc AUBRY.

